

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 308**17 mars 2004****SOMMAIRE**

Acera S.A.H., Luxembourg	14780	burg	14766
Acera S.A.H., Luxembourg	14780	FSJ (Luxembourg) I, S.à r.l., Luxembourg	14760
Acera S.A.H., Luxembourg	14780	Gesint Holding S.A., Luxembourg	14783
Adorable S.A.H., Luxembourg	14746	Giva S.A.H., Luxembourg	14780
AF International Holding S.A., Luxembourg	14745	Giva S.A.H., Luxembourg	14783
Alpes Mont Blanc Investissement S.A., Luxembourg	14779	Global Hotel Development S.A.H., Luxembourg	14783
Amber Shipping International S.A., Stadtbredimus	14778	Gramano S.A., Luxembourg	14783
Aphrodyta, S.à r.l., Mersch	14773	Group Arte S.A., Luxembourg	14765
Bambi S.A.H., Luxembourg	14782	Group Arte S.A., Luxembourg	14765
Berton Company S.A., Luxembourg	14773	H2O Investissements et Finance S.A., Luxembourg	14784
Bois Schmitz, S.à r.l., Troisvierges	14746	HI 2000 S.A., Luxembourg	14779
(Les) Bovins du Nord, S.à r.l., Huldange	14745	HI 2000 S.A., Luxembourg	14784
Brock Alloy Wheels, GmbH, Berdorf	14745	High Spirit S.A.H., Luxembourg	14784
Bromley S.A.H., Luxembourg	14774	Hoogewerf & Cie, Fiduciaire de révision et d'expertises comptables et fiscales S.C., Luxembourg	14747
Bulaxie Participations S.A., Luxembourg	14780	IFO Finance S.A., Luxembourg	14753
Cadanor S.A., Luxembourg	14784	Immobilière Mamer Concept S.A., Meispelt	14777
Candev Investments S.A., Luxembourg	14769	Immobilière Tresco S.A., Luxembourg	14775
Capstar Holding S.A., Luxembourg	14782	Inteclux Software Engineering S.A., Weiswampach	14746
Castalie, S.à r.l., Luxembourg	14760	Interfashion Trade S.A., Luxembourg	14776
Cemo Finance S.A.H., Luxembourg	14783	Lasker Holding S.A., Weiswampach	14745
Central European Capital, S.à r.l., Luxembourg	14761	Lendit Drogenbos S.A.H., Luxembourg	14774
Central Shipping International S.A., Stadtbredimus	14778	Lendit Sint-Kruis S.A.H., Luxembourg	14775
Chamberley Holding S.A., Luxembourg	14769	Linos Investments Holding S.A., Luxembourg	14781
Châteauvallon Holding S.A., Luxembourg	14782	Linos Investments Holding S.A., Luxembourg	14781
Compact A.G., Luxembourg	14775	Longwy Immobilière, S.à r.l., Rumelange	14778
CV 5 Invest S.A., Luxembourg	14754	Lux-Createc, S.à r.l., Larochette	14748
De Quartes S.A., Luxembourg	14782	Luxmetall Transport S.A., Weiswampach	14746
Decker Participations, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	14771	Masaca International S.A., Luxembourg	14751
Ecospace S.A., Luxembourg	14741	Médical Européen S.A., Luxembourg	14739
Eurogema Holding S.A., Luxembourg	14772	Médical Européen S.A., Luxembourg	14740
Eurogema Holding S.A., Luxembourg	14772	Mercury Properties S.A., Mersch	14773
Ferenda Holdings S.A., Luxembourg	14776	Miki-Team S.A., Capellen	14777
Fibaume S.A., Luxembourg	14783	(De) Miwwel & Kichechef, S.à r.l., Capellen	14771
Finadis S.A., Luxembourg	14777	Naja Concepts S.A., Luxembourg	14775
Finaxia S.A.H., Luxembourg	14750	Neuilly (Lux) I, S.à r.l., Luxembourg	14758
Fintourist S.A., Luxembourg	14779	Neuilly (Lux) II, S.à r.l., Luxembourg	14750
First Equity Corporate Finance, G.m.b.H., Luxembourg			

Nuep Holdings, S.à r.l., Luxembourg	14758	Siva, S.à r.l., Remerschen	14775
Nuep Holdings, S.à r.l., Luxembourg	14760	Sociétés Hôtelières Réunies S.A., Luxembourg...	14770
O.L.E.A., S.à r.l., Luxembourg	14752	Somtralux S.A., Stadtbredimus	14778
Oceania S.A., Luxembourg	14781	Stone Invest S.A., Luxembourg	14771
Oceania S.A., Luxembourg	14781	Talltec Sistemas Group S.A., Luxembourg	14776
Oceania S.A., Luxembourg	14781	Talltec Sistemas Group S.A., Luxembourg	14776
Pacific Transport International S.A., Stadtbredimus	14778	Talltec Sistemas Group S.A., Luxembourg	14776
PGMI S.A., Hosingen	14746	Talltec Technologies Holdings S.A., Luxembourg.	14777
QBIC, S.à r.l., Mersch	14773	TGA Immobilière S.A., Luxembourg	14773
Radianz Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	14778	Torrid Token, S.à r.l., Alzingen	14738
Ralt S.A., Luxembourg	14772	Union & Power S.A., Luxembourg	14744
Ralt S.A., Luxembourg	14772	Union & Power S.A., Luxembourg	14744
Realim, S.à r.l., Rumelange	14777	Union & Power S.A., Luxembourg	14744
Restaurant Bocca Yot, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ..	14782	Union & Power S.A., Luxembourg	14744
Resto Rial, S.à r.l., Wincrange	14745	Vandenberg Finance S.A., Luxembourg	14742
S.F.C. Holding S.A., Luxembourg	14753	Votus Shipping International S.A., Stadtbredimus	14779
Schenker Luxembourg, GmbH, Leudelange	14768	Zola Investments S.A., Luxembourg	14774
Schenker Luxembourg, GmbH, Leudelange	14779	Zola Investments S.A., Luxembourg	14774

TORRID TOKEN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

H. R. Luxemburg B 74.703.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend vier, den acht und zwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Thomas Molzahn, Geschäftsmann, wohnhaft in D-44793 Bochum, Sechs Brüder Strasse 68 (Deutschland).

Welcher Komparsent erklärte in seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TORRID TOKEN S.à r.l., mit Sitz in L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 74.703,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den in Sassenheim residierenden Notar Jean-Joseph Wagner, am 8. März 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 454 vom 28. Juni 2000,

mit einem Gesellschaftskapital von zwölf tausend vier hundert Euro (12.400,- EUR), eingeteilt in hundert vier und zwanzig (124) Anteile von je hundert Euro (100,- EUR),

zu handeln und ersuchte den amtierenden Notar die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Beschlüsse

Herr Thomas Molzahn, vorgeannt, als Eigentümer aller Anteile der vorgeannten Gesellschaft TORRID TOKEN, S.à r.l. beschliesst diese mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sämtliche Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft zu übernehmen.

Daraus ergibt sich dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung TORRID TOKEN, S.à r.l. mit Wirkung vom heutigen Tage an definitiv aufgelöst ist und dass die Liquidation abgeschlossen ist.

Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft mit beschränkter Haftung TORRID TOKEN, S.à r.l. werden während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz aufbewahrt.

Dem Geschäftsführer wird volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünf hundert Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparsenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: T. Molzahn, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2004, vol. 525, fol. 89, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 9. Februar 2004.

J. Seckler.

(014278.3/231/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

MEDICAL EUROPEEN S.A., Société Anonyme,
(anc. IATRIKO INTERNATIONAL S.A.).
Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 75.153.

In the year two thousand four, on the fifth of February,
Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme IATRIKO INTERNATIONAL S.A., having its registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C. S. Luxembourg number B 75.153,

incorporated in Luxembourg by a deed of the undersigned notary, on the 28th of March 2000; the Articles of Incorporation of the said Company have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 524 on the 21st of July 2000.

The extraordinary general meeting is opened at 2.35 p.m., by Mr John George Andrikopoulos, private employee, with professional address in Maroussi, Attica (Greece), acting as Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Luis Astorquia, private employee, with professional address in Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Mrs Catherine Day-Royemans, private employee, with professional address in Luxembourg,

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

A) The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the company's name into MEDICAL EUROPEEN S.A. and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation which will be read as follows:

«**Art. 1. 1st sentence.** The corporation (société anonyme) is existing under the name of MEDICAL EUROPEEN S.A.».

2. Miscellaneous.

B) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

C) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the denomination of the Company from IATRIKO INTERNATIONAL S.A. into MEDICAL EUROPEEN S.A.

Second resolution

As a result of the above taken resolution, the general meeting resolves to amend article 1 of the statutes, which henceforth will read as follows:

«**Art. 1. first sentence.** The corporation (société anonyme) is existing under the name of MEDICAL EUROPEEN S.A.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the corporation are estimated at approximately one thousand six hundred euro (1,600.- €).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 14.55 p.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinq février,

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise IATRIKO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C. S. Luxembourg numéro B 75.153,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 524 en date du 21 juillet 2000,

La séance est ouverte à 14.35 heures, sous la présidence de Monsieur John George Andrikopoulos, employé privé, demeurant professionnellement à Maroussi, Attica (Grèce),

Le président désigne comme secrétaire M. Luis Astorquia, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination de la société en MEDICAL EUROPEEN S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MEDICAL EUROPEEN S.A.».

2. Divers.

B) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

C) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination de la Société de IATRIKO INTERNATIONAL S.A. en MEDICAL EUROPEEN S.A.

Deuxième résolution

A la suite du changement de la dénomination de la Société, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MEDICAL EUROPEEN S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ mille six cents euros (1.600,- €).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures cinquante-cinq (14.55).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. G. Andrikopoulos, L. Astorquia, C. Day-Royemans, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 février 2004, vol. 523, fol. 75, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 9 février 2004.

J. Gloden.

(014300.3/213/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

**MEDICAL EUROPEEN S.A., Société Anonyme,
(anc. IATRIKO INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 75.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(014301.3/213/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

ECOSPACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 46.511.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ECOSPACE S.A., ayant son siège social à L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome, R.C.S. Luxembourg section B numéro 46.511, constituée sous la dénomination de ECOSPACE HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 1994, publié au Mémorial C numéro 164 du 26 avril 1994, dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 95 du 27 février 1997;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 131 du 8 février 2003, contenant changement de la dénomination de la société en ECOSPACE S.A.,

ayant un capital social de six cent vingt mille euro (620.000,- EUR), représenté par cent vingt mille (120.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, né à Differdange, le 5 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cents euro, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M-F.Ries-Bonani, A. Thill, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 février 2004, vol. 525, fol. 87, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2004.

J. Seckler.

(014258.3/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

VANDENBERG FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 98.895.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 U.S.A.,

ici dûment représentée par Monsieur Christian Bühlmann, ci-après qualifié;

2.- Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de VANDENBERG FINANCE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. L'objet de la société est le suivant:

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations. La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- euros), représenté par trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- | | |
|--|-------|
| 1.- La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions. | 3.099 |
| 2.- Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié, une action | 1 |

Total: trois mille cent actions 3.100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant à L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl;
 - b) Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - c) Maître Christophe Antinori, avocat à la Cour, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.995.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 février 2004, vol. 525, fol. 91, case 5.- Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 février 2004.

J. Seckler.

(014302.3/231/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

UNION & POWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.249.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Signature.

(014374.4/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

UNION & POWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.249.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Signature.

(014379.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

UNION & POWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.249.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 janvier 2004

Troisième résolution

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels de la Société que le montant des pertes de l'exercice au 31 décembre 1998, s'élève à LUF 5.433.357,- et excède par conséquent 50% du capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la Société et de ne pas dissoudre celle-ci.

Pour extrait

Pour la société

G. Schmit

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014378.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

UNION & POWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.249.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 janvier 2004

Cinquième résolution

Le renouvellement des mandats des administrateurs Madame Géraldine Laera-Schmit, Monsieur Benoît Georis et Monsieur Fabio Mazzoni jusqu'à l'Assemblée Générale de 2007 est accepté.

Sixième résolution

La démission de la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. en tant que Commissaire aux Comptes de la société est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2003.

Septième résolution

La nomination de la société WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes de la société est acceptée avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2003, son mandat sera renouvelable lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour extrait

Pour la société

G. Schmit

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014368.3/587/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

BROCK ALLOY WHEELS, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6650 Berdorf, 4, Millewée.

R. C. Diekirch B 5.027.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2004, réf. DSO-AM00143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 février 2004.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(900573.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

LASKER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 6.267.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900583.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

RESTO RIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 52.

R. C. Diekirch B 95.944.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wintrange, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900584.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

LES BOVINS DU NORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, Burgplatz.

R. C. Diekirch B 94.314.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huldange, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900588.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

**AF INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. MBA INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 92.596.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(013246.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

BOIS SCHMITZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, Zone Industrielle Gare.
R. C. Diekirch B 92.681.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900589.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

PGMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.
R. C. Diekirch B 4.761.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hosingen, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900590.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

LUXMETALL TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 120A, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 5.816.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900591.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

INTECLUX SOFTWARE ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 92.104.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900592.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

ADORABLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 15.425.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013607.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

**HOOGEWERF & CIE, FIDUCIAIRE DE REVISION ET D'EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES,
Société Civile.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Francis N. Hoogewerf, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, né le 12 février 1941 à Minehead, Grande-Bretagne, ici représenté par Madame Julia Gashkova, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 janvier 2004.

2) Madame Angela Hoogewerf, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, née le 25 mai 1947 à Blackboys, Sussex, Grande-Bretagne,

ici représentée par Madame Julia Gashkova, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants étaient les seuls sociétaires de la société civile HOOGEWERF & CIE, FIDUCIAIRE DE REVISION ET D'EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES, avec siège social à Luxembourg, constituée par acte sous seing privé en date du 22 octobre 1970, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 54 du 19 octobre 1971.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 28 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1079 du 16 octobre 2003.

- Le capital social était fixé à vingt-cinq mille (25.000,-) euros (EUR), divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune.

- Il a été entre-temps constaté que d'après l'article 5 des statuts la société avait été constituée pour une durée de trente (30) ans à partir du 15 mars 1972. Elle est donc venue à terme le 15 mars 2002.

Les sociétaires décident de reconstituer la société suivant projet de statuts leur soumis, lesdits statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, par les dispositions pertinentes de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives, et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prestation, à titre indépendant, des services relevant de la profession d'expert comptable, ainsi que l'exécution de tous mandats se rattachant à cette profession, y compris notamment la constitution, la domiciliation et l'administration de sociétés, mais à l'exclusion de toute activité commerciale.

Art. 3. La dénomination de la société est: HOOGEWERF & CIE, FIDUCIAIRE DE REVISION ET D'EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES.

Art. 4. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché ou de l'étranger par décision des porteurs de parts représentant 75% du capital social.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (25.000,-) euros (EUR), divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune, réparties comme suit:

1) Monsieur Francis N. Hoogewerf, administrateur de société, avec adresse professionnelle au

19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, né le 12 février 1941 à Minehead, Grande-Bretagne,

deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts. 2.499

2) Madame Angela Hoogewerf, administrateur de société, avec adresse professionnelle au

19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, née le 25 mai 1947 à Blackboys, Sussex, Grande-Bretagne,

une part 1

Total: deux mille cinq cents parts 2.500

Art. 7. Les associés sont tenus envers les tiers en proportion de leur part dans la société.

Art. 8. Les parts ne peuvent être cédées entre vifs, même entre associés, qu'avec l'agrément de porteurs de parts représentant 75% du capital social.

En cas de cession de parts par un associé, de même qu'en cas de rachat des parts d'un associé décédé, démissionnaire ou exclu, par application de l'article 13 des présents statuts, Monsieur Francis N. Hoogewerf jouira d'un droit de préemption, au prix correspondant à l'évaluation faite par les associés conformément à l'article 12. Monsieur Francis N. Hoogewerf, disposera d'un délai de 90 jours pour l'exercice de son droit de préemption.

Art. 9. Sauf disposition contraire des statuts, les décisions des associés ne sont valablement prises que par la majorité des porteurs de parts représentant 75% du capital social.

Art. 10. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de Monsieur Francis N. Hoogwerf.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 12. Les bénéficiaires sont répartis annuellement entre associés, proportionnellement à la part qu'ils détiennent dans le capital social, à moins que, de leur accord unanime, ils décident d'en opérer la répartition compte tenu du travail par eux fourni dans l'intérêt de la société.

Art. 13. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé, ni par son retrait ou sa démission. Elle continuera entre les associés restants qui seront tenus soit de racheter les parts de l'associé prédécédé ou démissionnaire, soit de désigner, à la majorité prévue par l'article 8, un ou plusieurs tiers acquéreurs.

La société n'est pas non plus dissoute par l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé, ni par sa démission. Ces mesures entraîneront l'exclusion de l'associé qui en fait l'objet. Les parts de celui-ci sont rachetées par les associés restants ou par des tiers acquéreurs désignés par eux.

Le rachat s'effectuera sur base de l'évaluation la plus récente des parts sociales faite par les associés. Les héritiers, de même que les associés démissionnaires ou exclus, sont obligés de céder les parts au prix de cette évaluation.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision des associés possédant la majorité simple des parts sociales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation en sera effectuée par un liquidateur désigné par les associés possédant la majorité simple des parts sociales, qui détermineront ses pouvoirs et sa rémunération.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: J. Gashkova, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, vol. 20CS, fol. 26, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

A. Schwachtgen.

(014158.3/230/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

LUX-CREATEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 66, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 98.899.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Albert Ivanov, ingénieur, né à Bucarest, (Roumanie), le 2 septembre 1964, demeurant à L-7619 Larochette, 66, rue de Medernach.

2.- Monsieur Florin Balaban, graphiste, né à Nocoesti, (Roumanie), le 16 août 1968, demeurant à L-2518 Luxembourg, 7, rue Schetzel.

3.- Monsieur Claude Haas, psychologue, né à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 1971, demeurant à L-4955 Bascharage, 4, rue des Genêts.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LUX-CREATEC, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet le développement et la vente d'applications informatiques ainsi que la consultation et la formation à l'intégration institutionnelle, pédagogique et bureautique des solutions informatiques.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Larochette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Albert Ivanov, ingénieur, demeurant à: L-7619 Larochette, 66, rue de Medernach, quarante-deux parts sociales	42
2.- Monsieur Florin Balaban, graphiste, demeurant à: L-2518 Luxembourg, 7, rue Schetzel, quarante-deux parts sociales	42
3.- Monsieur Claude Haas, psychologue, demeurant à: L-4955 Bascharage, 4, rue des Genêts, quarante-deux parts sociales	42
Total: cent vingt-six parts sociales.	126

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-7619 Larochette, 66, rue de Medernach.

2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:

Monsieur Albert Ivanov, ingénieur, né à Bucarest, (Roumanie), le 2 septembre 1964, demeurant à L-7619 Larochette, 66, rue de Medernach.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A. Ivanov, F. Balaban, C. Haas, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 février 2004, vol. 525, fol. 86, case 12.- Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2004.

J. Seckler.

(014355.3/231/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

FINAXIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 37.579.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013615.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

NEUILLY (LUX) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 89.232.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 20 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant A est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Mlle Stéphanie Colson, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommée nouveau gérant A avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013624.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

MASACA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.649.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée MASACA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 54.649,

constituée par acte du notaire Frank Baden en date du 12 avril 1996, publié au Mémorial C de 1996, page n° 16969. La société a été mise en liquidation par acte du notaire Jacques Delvaux en date du 16 décembre 2002, publié au Mémorial C de 2003, page 5653.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pietro Feller, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Candice de Boni, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Géraldine Vinciotti, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
4. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur;
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans;
6. Divers.

II.- Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation préalables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société HRT REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir à Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, 35, rue J.-P. Brasseur,

afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société MASACA INTERNATIONAL S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 850,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: P. Feller, C. de Boni, G. Vinciotti, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 17, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

J. Delvaux.

(014121.3/208/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

O.L.E.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 35.457.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée CR. EXPERIS, ayant son siège social à F-57950 Montigny les Metz, 14bis, rue Général Franiatte (France),

ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Rachid Chebbah, ingénieur-expert, demeurant à Terville (France).

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée O.L.E.A., S.à r.l., ayant son siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, R.C.S. Luxembourg section B numéro 35.457, a été constituée sous la dénomination de OFFICE LUXEMBOURGEOIS DE CONTROLE ET D'EXPERTISE, S.à r.l., en abrégé O.L.C.E., S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 29 novembre 1990, publié au Mémorial C numéro 170 du 9 avril 1991,

et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 31 octobre 1995, publié au Mémorial C numéro 656 du 27 décembre 1995;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 65 du 12 janvier 2002;

- et suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 396 du 12 mars 2002, contenant changement de la dénomination social en O.L.E.A., S.à r.l.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Evaluation des Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de cinq cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant susnommé, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Chebbah, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2004, vol. 525, fol. 89, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 2004.

J. Seckler.

(014283.3/231/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

S.F.C. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 42.082.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013617.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

IFO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.615.

L'an deux mille quatre, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée IFO FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 50.615.

Ladite société a été constituée à Curaçao en date du 23 octobre 1990, et a été transférée au Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, le 16 mars 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 14.854. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire Jacques Delvaux en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial C de 2003, page 04.970.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ferdinando Cavalli, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Fabio Mastro Simone, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 17.520 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la société n'a pas émis d'obligations.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Cavalli, Ch. Velle, F. Mastrosimone, B. Moutrier.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, vol. 142S, fol. 28, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

J. Delvaux.

(014111.3/208/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

CV 5 INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 98.894.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Victor Cohen, rentier, demeurant à F-75116 Paris, 47 bis, avenue Kléber, (France),
ici représenté par Monsieur Arsène Kronshagen, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Monsieur Arsène Kronshagen, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme, («la Société»), à constituer et dont les statuts ont été arrêté comme suit:

Titre I.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

1.1 Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination CV 5 INVEST S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet.

La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et de valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

La société pourra enfin, tant à Luxembourg, qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions nominatives d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées.

5.2 Un registre d'actions nominatives est conservé au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tous actionnaires. Ce registre contient toutes informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les Sociétés Commerciales. La propriété des actions nominatives est établie par l'inscription dans ledit registre. Les certificats attestant de ces inscriptions seront constitués par une copie du registre et signés par deux Administrateurs.

Art. 6. Nature des actions.

Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

Art. 7. Versements.

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires

Art. 9. Conseil d'Administration.

9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.

9.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux Administrateurs. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

10.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée et chaque participant en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Administrateurs participants utilisant ou non ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé, ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'Administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à tout Administrateur ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

12.2 La délégation à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

12.4 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments

Art. 13. Représentation de la Société.

En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature d'un seul des Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué conjointement par deux quelconques des Administrateurs de la Société.

Art. 14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

14.2 La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

14.3 Ils sont rééligibles.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.2 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, quelles que soient la portion du capital représentée.

15.3 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

15.4 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15.5 Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Art. 16. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 2^{ème} mardi du mois de mars à 11.00 heures.

L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration considère de manière absolue et définitive que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 17. Convocation des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Votes.

18.1 Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.

18.2 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 22. Loi applicable.

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, préqualifiés, déclarent souscrire les 1.000 actions comme suit:

1.- Monsieur Victor Cohen, rentier, demeurant à F-75116 Paris, 47 bis, avenue Kléber, (France), neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions.	999
2.- Monsieur Arsène Kronshagen, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, une action	1
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la Société est fixée à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée de 5 ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2009:
 - a) Monsieur Olivier Emmanuel Bic, conseil, né à Nancy, (France), le 17 octobre 1966, demeurant à F-54000 Nancy, 2, rue Lafayette, (France);
 - b) Monsieur Victor Cohen, rentier, né à Tunis, (Tunisie), le 7 novembre 1963, demeurant à F-75116 Paris, 47 bis, avenue Kléber, (France);
 - c) Monsieur Arsène Kronshagen, avocat à la cour, né à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 1955, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:
La société anonyme TRIPLE A CONSULTING, avec siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegaessel, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.417).
- 4.- L'assemblée générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Kronshagen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2004, vol. 525, fol. 89, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 février 2004.

J. Seckler.

(014303.3/231/228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

NEUILLY (LUX) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 60.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 89.231.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 20 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant A est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Mlle Stéphanie Colson, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommée nouveau gérant A avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013626.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

**NUEP HOLDINGS, Société à responsabilité limitée holding,
(anc. TABULA HOLDINGS TEN).**Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 98.146.

L'an deux mille quatre, le trente janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TABULA HOLDINGS EIGHT, R.C. Luxembourg B 98.144, une société ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Stéphane Das, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 28 janvier 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée holding existant sous la dénomination de TABULA HOLDINGS TEN, R.C. Luxembourg B 98.146, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 décembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille (25.000,-) euros (EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de TABULA HOLDINGS TEN en NUEP HOLDINGS.

En conséquence, il y a lieu de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NUEP HOLDINGS.»

- L'associée unique décide d'adopter une version anglaise des statuts laquelle, en cas de divergences avec la version française, prévaudra, la version française étant pour autant que de besoin, adaptée à la version anglaise.

Ces statuts auront la teneur suivante:

«Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10, 1915 on commercial companies, of September 18, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies either Luxembourg or foreign, and the administration, the control and the development of such participating interests, subject to the provisions set out in Article 209 of the law on commercial companies.

The Company may acquire all types of negociable or non negociable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise.

The Company may also acquire, create, develop and sell any patents together with any rights attached thereto and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop these activities and patents by whom and by whatever means, participate in the creation, the development and the control of any companies.

The Company may borrow in any form, proceed to the issue of bonds and grant any assistance, loans, advances or guarantees to companies in which it has a direct interest.

The Company shall not carry on any industrial activity of its own nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operations which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always however, within the limits of the law of July 31, 1929, on holding companies.

Art. 3. The Company exists under the name of NUJEP HOLDINGS.

Art. 4. The Company has its Head Office in Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twenty-five thousand (25,000.-) euro (EUR) represented by one thousand (1,000) shares of a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated August 10, 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the average balance sheet of the last three years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) shall refer to the law of August 10, 1915 on commercial companies and the law of July 31, 1929 concerning holding companies, both as amended.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: S. Das, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, vol. 20CS, fol. 26, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

A. Schwachtgen.

(014151.3/230/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

**NUEP HOLDINGS, Société à responsabilité limitée holding,
(anc. TABULA HOLDINGS TEN).**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 98.146.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 86 du 30 janvier 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(014154.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

FSJ (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 83.939.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 20 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant A est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Mlle Stéphanie Colson, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommée nouveau gérant A avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013630.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

CASTALIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 87.085.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 23 décembre 2003 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003.

M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

R. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013632.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

CENTRAL EUROPEAN CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 98.893.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-ninth of January.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company (société anonyme) REALEST FINANCE S.A., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B number 45.601,

here represented by Mrs. Audrey Ritter, private employee, with professional address at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, by virtue of a power of attorney, given at Luxembourg on the 23rd of January 2004.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CENTRAL EUROPEAN CAPITAL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euros (25.- EUR) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the company (société anonyme) REALEST FINANCE S.A., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2004.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euros.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Alain Heinz, private employee, born at Forbach (France), on the 17th of May 1968, professionally residing at Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,
- Mr Joseph Mayor, director of companies, born in Durban (South Africa), on the 24th of May 1962, professionally residing at Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

2) The registered office is established at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn at Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder, the same signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme REALEST FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 45.601,

ici représentée par Madame Audrey Ritter, employée privée, résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CENTRAL EUROPEAN CAPITAL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconques du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, e-mail ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, e-mail ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la

libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société anonyme REALEST FINANCE S.A., prédésignée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1) Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alain Heinz, employé privé, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

- Monsieur Joseph Mayor, administrateur de sociétés, né à Durban (Afrique du Sud), le 24 mai 1962, demeurant professionnellement à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

2) Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Ritter, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2004, vol. 525, fol. 89, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 février 2004.

J. Seckler.

(014304.3/231/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

GROUP ARTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 55.956.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

Signature.

(014387.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

GROUP ARTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 55.956.

L'assemblée décide de poursuivre les activités de la société (décision prise en vertu de l'article 100 LSC).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03941. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014388.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

FIRST EQUITY CORPORATE FINANCE, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter.
H. R. Luxemburg B 98.902.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundvier, den achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft SCHERRER & PARTNER INVESTMENT MANAGEMENT A.G., mit Sitz in CH-8002 Zürich, Bleicherweg 66 (Schweiz), eingetragen im Handelsregister Zürich unter Nummer CH-020.3.005.065-9, hier vertreten durch Herrn Christian Bühlmann, Gesellschaftsverwalter, beruflich wohnhaft in L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird zwischen dem Komparenten und allen, welche spätere Inhaber von Anteilen der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung FIRST EQUITY CORPORATE FINANCE gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfache Entscheidung der Gesellschafter in irgend eine Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgenwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie zu veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräussern.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt achtzehntausend US Dollar (18.000,- USD), aufgeteilt in dreihundertsechzig (360) Anteile von jeweils fünfzig US Dollar (50,- USD), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter die Aktiengesellschaft SCHERRER & PARTNER INVESTMENT MANAGEMENT A.G., mit Sitz in CH-8002 Zürich, Bleicherweg 66 (Schweiz), eingetragen im Handelsregister Zürich unter Nummer CH-020.3.005.065-9, gezeichnet wurden.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von achtzehntausend US Dollar (18.000,- USD) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich vom amtierenden Notar festgestellt wurde.

Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschaftler, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter. Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen vom Datum des Angebotes eines Gesellschafters oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben und Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafters, ausgeübt werden kann. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 7. Die Gesellschaft wird bei der täglichen Geschäftsführung vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernannt, abberufen werden können.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch jeden einzelnen Geschäftsführer für jede Summe unter oder gleichwertig von zwanzigtausend US Dollar (20.000,- USD). In allen anderen Umständen ist die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern rechtsgültig verpflichtet.

Art. 8. Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, übt dieser alle Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 9. Ein Teil des frei verfügbaren jährlichen Gewinns kann durch Gesellschafterbeschluss an den oder die Geschäftsführer als Prämie ausgezahlt werden.

Art. 10. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Der Tod eines Gesellschafters beendet nicht die Gesellschaft, welche unter den restlichen Gesellschaftern weiterbesteht. Diese haben das Recht von dem in Artikel 6 vorgesehenen Vorkaufsrecht Gebrauch zu machen, oder mit Einverständnis aller Anteilhaber, mit den Erben die Gesellschaft weiterzuführen.

Beim Tod des alleinigen Gesellschafters kann die Gesellschaft unter den Erben des Gesellschafters weiterbestehen, soweit diese hierzu ihr Einverständnis geben.

Art. 12. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Gesellschaftskapital auf 14.380,44 EUR abgeschätzt.

Beschlussfassung durch die alleinige Gesellschafterin

Anschliessend hat die Komparentin folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter.

2.- Zum Geschäftsführer werden ernannt:

a) Herr Christian Bühlmann, Gesellschaftsverwalter, geboren in Brüssel (Belgien), am 1. Mai 1971, beruflich wohnhaft in L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter.

b) Herr Markus Müller, Gesellschaftsverwalter, geboren in Zürich (Schweiz), am 12. Januar 1958, beruflich wohnhaft in CH-8002 Zürich Bleicherweg 66 (Schweiz).

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag der Komparentin, dass diese Gründungsurkunde in Deutsch verfasst wurde, gefolgt von einer französischen Übersetzung; auf Antrag der Komparentin und im Fall von Abweichungen des deutschen und des französischen Textes ist die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die französische Übersetzung des vorstehenden Textes:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société SCHERRER & PARTNER INVESTMENT MANAGEMENT A.G., avec siège social à CH-8002 Zurich, Bleicherweg 66 (Suisse), inscrite au Registre de Commerce de Zurich sous le numéro CH-020.3.005.065-9,

ici représentée par Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, et qui prend la dénomination de FIRST EQUITY CORPORATE FINANCE.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à dix-huit mille US dollars (18.000,- USD), représenté par trois cent soixante (360) parts sociales de cinquante US dollars (50,- USD) chacune, souscrites par l'associé unique la société SCHERRER & PARTNER INVESTMENT MANAGEMENT A.G., avec siège social à CH-8002 Zurich, Bleicherweg 66 (Suisse), inscrite au Registre de Commerce de Zurich sous le numéro CH-020.3.005.065-9.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de dix-huit mille US dollars (18.000,- USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

La société est valablement engagée par chaque gérant individuellement pour tout montant inférieur ou égal à vingt mille dollars US (20.000,- USD). Dans toutes les autres circonstances la société se trouve valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 8. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société. Ceux-ci ont le droit de faire usage de leur droit de préemption prévu dans l'article 6 des statuts ou de continuer avec l'accord de tous les associés.

Au cas de décès de l'associé unique, la société peut continuer à exister avec l'accord des héritiers de l'associé.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euro.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 14.380,44 EUR.

Décisions de l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

2.- Sont nommés gérants de la société:

a) Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

b) Monsieur Markus Müller, administrateur de sociétés, né à Zurich (Suisse), le 12 janvier 1958, demeurant professionnellement à CH-8002 Zurich, Bleicherweg 66 (Suisse).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'allemand, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en allemand suivis d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte allemand et le texte français, la version allemande fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Gezeichnet: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2004, vol. 525, fol. 89, case 10. – Reçu 143,80 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 10. Februar 2004.

J. Seckler.

(014364.3/231/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

SCHENKER LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Z.I. «Am Bann».

R. C. Luxembourg B 32.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-AN01126, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

Signature.

(013742.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

CHAMBERLEY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 30.193.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013634.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

CANDEV INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 86.348.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CANDEV INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.348, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 février 2002, publié au Mémorial C numéro 882 du 11 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital à concurrence de 50.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 500.000,- EUR à 550.000,- EUR, par la création et l'émission de 500 actions nouvelles de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) à cinq cent cinquante mille euros (550.000,- EUR), par la création et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les cinq cents (500) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par la société E & C LIMITED, ayant son siège social à Charleston (Nevis).

Le montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme CANDEV INVESTMENTS S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à cinq cent cinquante mille euros (550.000,- EUR), représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2004, vol. 525, fol. 89, case 7. – Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 2004.

J. Seckler.

(014254.3/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

SOCIETES HOTELIERES REUNIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.910.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETES HOTELIERES REUNIES, ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.910, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 395 du 16 août 1996,

et dont le capital social a été converti en cent vingt-huit mille neuf cent quatre virgule soixante-trois euros (128.904,63 EUR), représenté par cinq mille deux cents (5.200) actions sans désignation de valeur nominale suivant décision de d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 18 décembre 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C numéro 527 du 4 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Schmatz, employée privée, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Emilie Gengler, employée privée, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence de 110.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 128.904,63 EUR à 238.904,63 EUR, sans création d'actions nouvelles.

2.- Libération du montant de l'augmentation de capital.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent dix mille euros (110.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent vingt-huit mille neuf cent quatre virgule soixante-trois euros (128.904,63 EUR) à deux cent trente-huit mille neuf cent quatre virgule soixante-trois euros (238.904,63 EUR), sans création d'actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme SOCIETES HOTELIERES REUNIES, prédésignée, de sorte que la somme de cent dix mille euros (110.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Alinéa premier.

Le capital souscrit est fixé à deux cent trente-huit mille neuf cent quatre virgule soixante-trois Euros (238.904,63 EUR), représenté par cinq mille deux cents (5.200) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Rochas, E. Gengler, Calvi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2004, vol. 525, fol. 89, case 4. – Reçu 1.100 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 2004.

J. Seckler.

(014257.3/231/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

STONE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 73.344.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013646.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

**DE MIWWEL & KICHECHEF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DECORAMA, S.à r.l.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités Capellen.

R. C. Luxembourg B 13.765.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013652.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

DECKER PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, Z.I., rue de Belval.

R. C. Luxembourg B 26.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01128, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Signature.

(013745.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

EUROGEMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 61.069.

Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013647.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

EUROGEMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 61.069.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013651.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

RALT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.678.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Signature

Un mandataire

(013683.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

RALT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.678.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 30 décembre 2003 que:

- que M^e René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né 17 août 1953 à Luxembourg fut élu comme nouveau administrateur en remplacement de M. Hans Christer Malmberg, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, né le 21 septembre 1947 à Matteus (Stockholm) Suède, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

- que THE SERVER GROUP EUROPE S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg fut élu comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement de EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(013684.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

MERCURY PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 24.323.

—
Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00532, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, janvier 2004.

Pour MERCURY PROPERTIES S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(013984.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

QBIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch.
R. C. Luxembourg B 76.722.

—
Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00535, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, janvier 2004.

Pour QBIC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(013989.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

TGA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 80.265.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00644, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013996.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

BERTON COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.666.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(014002.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

APHRODYTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 35, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.716.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2004, réf. DSO-AM00141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(013939.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ZOLA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.869.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(014009.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ZOLA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.869.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(014007.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ZOLA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.869.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(014003.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

BROMLEY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 21.630.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013653.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

LENDIT DROGENBOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 66.671.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013671.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

SIVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 21, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 9.890.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature.

(014014.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

LENDIT SINT-KRUIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 67.671.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013675.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

IMMOBILIERE TRESKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 24.928.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013679.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

COMPACT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 15.111.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013682.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

NAJA CONCEPTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 88.676.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013692.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

TALLTEC SISTEMAS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 65.263.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013735.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

TALLTEC SISTEMAS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 65.263.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013732.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

TALLTEC SISTEMAS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 65.263.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013731.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

INTERFASHION TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 80.356.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013695.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

FERENDA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 77.326.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013697.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

FINADIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 30.186.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013705.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

MIKI-TEAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activité Mamer Cap.
R. C. Luxembourg B 82.867.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013707.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

IMMOBILIERE MAMER CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.
R. C. Luxembourg B 66.589.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013717.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

REALIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.
R. C. Luxembourg B 9.679.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01129, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(013747.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

TALLTEC TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 67.543.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013722.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

LONGWY IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.
R. C. Luxembourg B 30.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01130, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(013750.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

RADIANZ LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01104, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

Signature.

(013753.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

SOMTRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.
R. C. Luxembourg B 60.361.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AN00281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Signature.

(013775.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

PACIFIC TRANSPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.
R. C. Luxembourg B 71.530.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AN00286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Signature.

(013777.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

AMBER SHIPPING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.
R. C. Luxembourg B 69.043.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AN00289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Signature.

(013780.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

CENTRAL SHIPPING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.
R. C. Luxembourg B 54.768.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AN00293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Signature.

(013782.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

SCHENKER LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Z.I. «Am Bann».

R. C. Luxembourg B 32.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-AN01124, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

Signature.

(013740.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

FINTOURIST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 41.522.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2004.

Pour FINTOURIST S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel - S. Wallers

(013883.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

VOTUS SHIPPING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.

R. C. Luxembourg B 58.046.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AN00303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Signature.

(013783.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ALPES MONT BLANC INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 70.538.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013887.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

HI 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 74.754.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2003

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, ainsi que l'affectation des résultats au 31 décembre 2002 sont approuvés, ainsi que la distribution d'un dividende d'un montant de EUR 131,59 (cent trente et un euros et cinquante neuf cents) par action, soit un total de EUR 986.925,- (neuf cent quatre-vingt-six mille neuf cent vingt cinq euros) à la date du 24 février 2003.

Pour la société

HI 2000 S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013808.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ACERA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 62.850.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2004.

ACERA S.A.

Signatures

(013999.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ACERA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 62.850.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2004.

ACERA S.A.

Signatures

(014000.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ACERA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 62.850.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2004.

ACERA S.A.

Signatures

(014001.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

BULAXIE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.090.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013890.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

GIVA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 12.112.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2003

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Monsieur Jean-Marie Poos comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour la société GIVA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013825.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

OCEANIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 73.372.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014422.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

OCEANIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 73.372.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014421.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

OCEANIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 73.372.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014420.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

LINOS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.797.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014411.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

LINOS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.797.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 10 avril 2003 à 14.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2002.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2002.

Reconduction des mandats de Messieurs Richard Klehe et Reinald Loutsch et de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire tenue en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014409.3/817/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

DE QUARTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 73.387.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013892.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

BAMBI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.326.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013893.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

CAPSTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 84.102.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013895.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

CHATEAUVALLON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 88.103.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013898.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

RESTAURANT BOCCA YOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 97.480.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2004 a pris les résolutions suivantes:

1. accepte la démission du gérant technique:

- M. Raimondo Domencio préqualifié, demeurant à L-3837 Schifflange, 5, rue du Fossé;

2. décide de nommer comme nouveau gérant technique:

- M. Jaspard Alexandre, préqualifié, demeurant à F-55320 Samedieue 8, rue des Ecoles;

3. décide de reconduire comme gérant administratif:

- Monsieur Aloisio Umberto, préqualifié, demeurant à F-54590 Hussigny, 20, rue Jean Jaurès;

4. décide que la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Et lecture faite, les gérants ont signé.

Esch-sur-Alzette, le 9 février 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02189. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013983.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

CEMO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.311.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013900.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

FIBAUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.447.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013902.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

GESINT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.058.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013903.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

GIVA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 12.112.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013904.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

GRAMANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.826.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013907.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

GLOBAL HOTEL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 10.603.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013909.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

H2O INVESTISSEMENTS ET FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.449.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013911.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

HIGH SPIRIT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 20.459.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013913.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

HI 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 74.754.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013915.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

CADANOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.106.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 26 septembre 2003

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de S.G.A. SERVICES S.A. au titre d'administrateur provisoire en remplacement de Monsieur Norbert Werner, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale aux fins d'élection définitive.

Pour la société

CADANOR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013812.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.
